



## COMMUNE DE ST SORLIN D'ARVES

Département de la Savoie – Arrondissement de St Jean de Maurienne

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/05/2020 à 8 heures Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 25 mai 2020

**PRESENTS** : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CHARPIN Sandrine, DAUPHIN Didier, DIDIER Guy, GHABRID Karim, JOSSERAND Clara, MORELON David, NOVEL Yoann, RAMOS CAMACHO Marie

**ABSENTS** : /

Madame Clara JOSSERAND a été désignée secrétaire de séance.

#### 1/ **Constitution des commissions communales**

Les commissions communales sont constituées comme suit :

##### 1/ **CULTUREL** :

**Président** : Yoann NOVEL

**Représentant du Maire** : Karim GHABRID

Membres : Marie RAMOS CAMACHO, Clara JOSSERAND

##### 2/ **Tourisme, sports, Loisirs, INFORMATION, COMMUNICATION, JEUNESSE** :

**Président** : Marie RAMOS CAMACHO

**Représentant du Maire** : Karim GHABRID

Membres : Clara JOSSERAND, Yoann NOVEL, Didier DAUPHIN, Christophe BALMAIN, David MORELON

##### 3/ **AFFAIRES SOCIALES, ASSOCIATIONS, ECOLE** :

**Présidente** : Marie RAMOS CAMACHO

**Représentant du Maire** : Sandrine CHARPIN

Membres : Christophe BALMAIN, Yoann NOVEL

##### 4/ **TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIES, RESEAUX** :

**Président** : Marc ARNAUD

**Représentant du Maire** : Guy DIDIER

Membres : Christophe BALMAIN, David MORELON, Yoann NOVEL

##### 5/ **FINANCES, IMPOTS** :

**Président** : Clara JOSSERAND

**Représentant du Maire** : Guy DIDIER

Membres : Didier DAUPHIN, Marc ARNAUD

**6/ PLU, URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, SIGNALÉTIQUE :**

**Président : Guy DIDIER**

**Représentant du Maire : Sandrine CHARPIN**

Membres : David MORELON, Christophe BALMAIN, Didier DAUPHIN

**7/ AFFAIRES AGRICOLES :**

**Président : Christophe BALMAIN**

**Représentant du Maire : Guy DIDIER**

Membres : Marc ARNAUD

**8/ ENVIRONNEMENT, HYGIENE, SECURITE :**

**Président : Didier DAUPHIN**

**Représentant du Maire : Sandrine CHARPIN**

Membres : Marc ARNAUD, Clara JOSSERAND, Marie ARMOS CAMACHO, Yoann NOVEL

**9/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :**

**Président : Fabrice BAUDRAY**

Membres : Sandrine CHARPIN, Didier DAUPHIN, Karim GHABRID, Guy DIDIER

**10/ DELEGATION DU SERVICE PUBLIC, TRAVAUX DES PISTES, IMPLANTATION DES REMONTEES MECANIQUES :**

**Président : David MORELON**

**Représentant du Maire : Sandrine CHARPIN**

Membres : Marc ARNAUD, Yoann NOVEL, Christophe BALMAIN, Karim GHABRID

**2/ Désignation des délégués au sein des établissements publics à coopération intercommunale**

**DELEGUES AU SIVOM DES ARVES : 3 + 1**

Titulaires : Fabrice BAUDRAY, Marie RAMOS CAMACHO, Marc ARNAUD

Suppléant : Guy DIDIER

**DELEGUES AU SIVAV (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arvan) : 2**

Yoann NOVEL et Sandrine CHARPIN

**DELEGUES AU SIVU de l'Ouillon : 3+3**

Titulaires : Fabrice BAUDRAY, Karim GHABRID, Didier DAUPHIN

Suppléants : Marie RAMOS CAMACHO, Clara JOSSERAND, Christophe BALMAIN

**DELEGUES A L'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) : 1+1**

Titulaire : Fabrice BAUDRAY

Suppléant : David MORELON

**3/ Election de la Commission d'Appel d'Offres : 3 titulaires et 3 suppléants**

La Commission d'Appel d'Offres se compose comme suit :

Titulaires : Fabrice BAUDRAY, David MORELON, Marc ARNAUD

Suppléants : Guy DIDIER, Sandrine CHARPIN, Karim GHABRID

#### **4/ Adhésion 2020 à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE)**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Commune de Saint Sorlin d'Arves adhère les années précédentes à AGATE (Agence Alpine des Territoires). Il informe son conseil municipal que l'adhésion à cette agence permet de bénéficier d'un bouquet de services gratuits (assistance informatique métier, ligne privilégiée, participation gratuite aux matinées d'informations...) et à l'accès à une série d'avantages exclusifs parmi lesquels l'assistance technique et son ticket modérateur départemental ou encore l'accès à une tarification aux services d'AGATE à prix coûtant. Le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020 s'élève à 526.64 €.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du renouvellement de l'adhésion à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) pour l'année 2020. Monsieur le Maire est autorisé par son conseil municipal à signer le bulletin d'adhésion et à procéder au règlement sur le budget primitif 2020.

#### **5/ Devis Berger-Levrault certificats électroniques**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'afin de traiter plus rapidement et par voie de dématérialisation les documents budgétaires et comptables (transmission à la trésorerie) et les délibérations, arrêtés et autres actes pour contrôle de légalité (transmission à la Préfecture), la Société Berger-Levrault propose un certificat électronique au nom du Maire valable 3 ans au tarif de 275 € HT soit 330 € TTC.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de l'achat du certificat électronique et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le bon de commande et régler la dépense sur le budget de la commune.

#### **6/ Travaux d'encrochement ruisseau de l'église : approbation des devis**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est indispensable d'effectuer des travaux de réfection de l'encrochement du ruisseau de l'église situé en aval du pont de l'église sur la RD.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du devis de 3BTP s'élevant à 18862 € HT soit 22634.40 € TTC

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le devis, passer commande et régler la dépense sur le budget de la commune.

#### **7/ Projet de création d'un chalet point info au sommet du village**

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal le projet de création d'un chalet point info sur un terrain communal. L'implantation du chalet est à proximité des résidences de tourisme et des logements secondaires ou touristiques au sommet du village. Il demande à son conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet de création du chalet point info et de son implantation sur le terrain communal.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour préparer et déposer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la Commune, pour réaliser et valider toutes les demandes nécessaires à la réalisation du chalet (devis, approbation des devis...) dès lors que les montants s'inscrivent au budget primitif 2020 de la Commune.

#### **8/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Après avoir pris connaissance des attributions dont le Maire peut être chargé par délégation du conseil municipal pendant la durée de son mandat,

### **Décision : 11 voix pour**

Délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de services et de fournitures et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants d'un montant inférieur ou égal à 214000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget
- La passation de contrats d'assurance ainsi que l'accord des indemnités de sinistres s'y afférent
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- La décision de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- La conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de lois et experts (avocats, notaires, huissiers de justice et experts)
- L'autorisation au nom de la commune du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **9/ Indemnités de fonctions**

#### **Décision : 11 voix pour**

Fixation du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut 1027 ou de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et (*éventuellement*) L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 9.90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

### **10/ Divers**

Discussion sur :

- la mise en place de bornes de recharge véhicules électriques
- la dotation touristique.
- les projets de développement touristique informatique (création d'application...)
- la mise en place d'un train électrique
- la réorganisation administrative.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 10 heures 45.

